

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le vendredi 14 avril 2023, à 9h45 en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville

Sont présents : Madame la mairesse Julie Boivin

Mmes les Conseillères Isabelle Hardy

Véronique Baril

MM. les Conseillers Pierre Berthiaume

Marc-Olivier Leblanc Sébastien Lévesque Keven Renière

Le directeur général Alain Cassista

La greffière Geneviève Lazure

2023-04-14 - 169 *Ouverture de la séance*

La séance est ouverte à 9h45 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2023-04-14 - 170 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire en ajoutant les points numéros suivants ;

- 5. Destitution de l'employé matricule no 352
- 6. Nomination Directrice du Service des infrastructures et techniques par intérim

ADOPTÉ

2023-04-14 - 171 Dépôt d'un procès-verbal d'une réunion du Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

-Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue entre le 4 avril et le 11 avril 2023 ;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2023-04-14 - 172

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume déclare se retirer relativement à ce point et qu'il s'est retirer des discussion puisque les propriétaire de l'immeuble sont des membres de sa belle-famille.

Demande de permis soumise à un P.I.I.A.

- 20, boulevard Sainte-Anne

Attendu que les demandes de permis soumises à un P.I.I.A. doivent être approuvées par le

Conseil municipal;

Attendu que la demande suivante répond aux objectifs et aux critères établis aux règlements

sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, malgré la

recommandation du CCU de refuser la demande :

Demande acceptée					
Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse		
2023-04-04 (refusé)	2023-018	1046	20, boulevard Sainte-Anne		

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve la recommandation susmentionnée au tableau intitulé « Demande acceptée » du 2^e attendu de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme ;

ADOPTÉ

2023-04-14 - 173 Destitution de l'employé matricule no 352

Attendu toutes les circonstances de cette affaire;

Attendu les résultats de l'enquête et la recommandation formulée par la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

De destituer l'employé no 352 pour les motifs plus amplement détaillés dans la lettre de destitution;

D'autoriser monsieur Alain Cassista, directeur général, à donner effet à la présente résolution et à faire le nécessaire pour signifier à l'employé no 352 qu'il est destitué pour cause;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2023-04-14 - 174	Nomination – Directrice du Service des infrastructures et techniques par interim				
	Attendu	que le poste de directe	ur du Service des Infrastructures et techniques est vacant;		
	Attendu	qu'il est nécessaire de nommer une personne pour assurer l'intérim au poste directeur du Service des infrastructures et techniques;			
	Attendu	que Madame Joëlle Br des infrastructures et 1	assard occupe déjà le poste de directrice adjointe du Servic echniques;		
	Attendu		é de nommer Joëlle Brassard pour occuper le poste d es infrastructures et techniques par interim;		
	Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé Madame la Conseillère Isabell Hardy et résolu à l'unanimité :				
		Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines nomme Madame Joëlle Brassard au poste de directrice du Service des infrastructures et techniques par interim, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des employés cadres de la ville;			
	Que son entrée en fonction ait lieu ce 14 avril 2023;				
			ADOPTÉ		
2023-04-14	Période de q	uestions			
2023-04-14 - 175	Levée de l'ass	semblée			
	Il est résolu à l'unanimité :				
	De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentementépuisé.				
			ADOPTÉ		
	Julie Boivin	n, mairesse	Geneviève Lazure, greffière		